Évaluation de départ

Procédure d'évaluation — catégories A1 et A2, papier et plateau

Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite d'une motocyclette. Il n'impose pas un nombre d'heures : c'est un prévisionnel, qui pourra être revu à la baisse par l'implication de l'élève et la fréquence des heures. Il se décompose en huit rubriques et vise la production d'un résultat codifié à trois niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à trois tranches de propositions de volumes horaires. Durée : environ 45 minutes. Il n'a jamais lieu en circulation.

Détail des compétences évaluées

Domaine	Critères évalués
1. Renseignements d'ordre général	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec l'enseignant : identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées. Sans chiffrage ; orientent l'enseignant sur d'éventuelles difficultés de compréhension du français et dépistent des déficiences sensorielles ou motrices.
2. Expérience de la conduite	Permis possédés, véhicules conduits, zone d'évolution, temps de pratique, contexte d'accompagnement ou de pratique autonome.
3. Connaissances théoriques sur le véhicule	QCM à 3 propositions, 12 questions en 4 thèmes : direction, boîte de vitesses, embrayage, freinage.
4. Attitudes à l'égard de la sécurité et de l'apprentissage	Entretien : hiérarchisation des attitudes (technique et réglementaire versus adaptation au contexte et partage de l'espace) ; repérage de la motivation (interne versus externe et nécessité).
5. Habiletés (coordination et synchronisation des gestes)	Hors circulation : installation sur la moto en autonomie ; 5 « départ-arrêt » sur terrain plat après démonstration commentée ; équilibre : slalom non matérialisé au ralenti après explications sur le regard et la trajectoire.
6. Compréhension et mémorisation	Nécessité d'explications ou de démonstrations supplémentaires ; capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.
7. Perception	Sens de la trajectoire, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.
8. Émotivité	Réactions émotives évaluées pendant toute la durée de l'évaluation : réactions générales (paroles, gestes) et crispations gestuelles.

Volume minimal réglementaire : 20 heures, dont 8 heures hors circulation et 12 heures en circulation. Une version à distance de cette évaluation est disponible via l'application Évaluation de Codanoo ; les exercices d'habileté restent réalisés sur le plateau avec l'enseignant.

L'évaluation préalable est obligatoire avant la signature du contrat de formation ; elle fixe un volume prévisionnel d'heures qui figure au contrat (Code de la route, art. L. 213-2 ; contrat type du décret n° 2020-142).